



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 20 janvier 2023.

Présents : Julien BIRRE, François ISAMBERT, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Bruno WISSOCQ, Benjamin LIROCHON, Vanessa VOYET et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusé(s) : Stéphane CHANCOLLON (pouvoir à Gwenaëlle VINCHON), Marc HENRION (pouvoir à Benjamin LIROCHON), Vincent FAUCHEUX, Bernadette MARTIN (pouvoir à François ISAMBERT), Florence TICOT (pouvoir à François VASSORT), Benoît LHOSTE (pouvoir à Julien BIRRE), Corinne BOUCHET, Géraldine GRILLON et Cindy FERNANDES.

Absent(s) : Néant.

A été nommé secrétaire de séance : Ludovic GUESNET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 05 janvier 2023
- Demande de subvention DETR/DSIL
- Recycléo
- Questions diverses

1 Approbation du compte rendu de la séance du 05 janvier 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance et l'ordre du jour est abordé.

2 Demandes de subventions DETR/DSIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté un affaissement de la toiture ainsi qu'une déformation du plafond de la salle de quartier de Viabon représentant un risque imminent pour la sécurité des usagers de la salle et de l'environnement.

Il est nécessaire et urgent de procéder à la réfection du bâtiment.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de 2023 pour ce projet.

Une subvention sera également sollicitée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre 2023.

Devis Rodolphe DENIZET 95 643,20 € HT

3 Recycléo

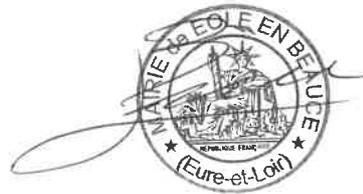
Convention passée entre la commune de Villeau et la Société Recycléo le 30/08/2013 pour une durée de 20 ans afin d'exploiter les activités de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la commune. L'activité perdurant, le conseil municipal autorise la prolongation de la convention pour une durée de 2 ans dans les mêmes termes. La redevance annuelle versée par Recycléo à la commune dans le cadre de cette convention est de 36 569,80 € pour 2023 avec une actualisation de 2% par an.

4 Questions diverses

- ✓ Eclairage public rue de la tourelle pour la partie dite « le Lavo » : Il est demandé l'installation de l'éclairage public dans cette partie de la rue de la tourelle qui n'en bénéficie pas encore notamment pour permettre aux riverains de circuler en toute sécurité.
- ✓ Chemin communal de Toulifault à Marasson : Demande de remise en état du chemin.
- ✓ Logements communaux : *Quid de leur devenir : Location en l'état ou travaux avant nouvelle location.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.

Le maire,



Julien BIRRE